

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de
convocation

06/12/2017

Date
d'affichage
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève (avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Rapport annuel du SAT.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale doit être destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le Syndicat Armagnac Ténarèze a donc transmis ses Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics (R.P.Q.S.) Eau et Assainissement Collectif pour 2016 dont vous avez eu copie, pour information.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

Le Maire,